

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

SA à directoire et conseil de surveillance

capital : 1.362.329,08 €

Siège social : 11 rue du Colisée

75008 PARIS

480 040 880 RCS PARIS

MM. les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire le 14 juin 2017 à 11h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- lecture du rapport de gestion du directoire sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, et du rapport du conseil de surveillance ;
- lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés ;
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- quitus aux membres du directoire ;
- affectation du résultat ;
- lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;
- autorisation au directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;

A titre extraordinaire

- lecture des rapports du directoire et du commissaire aux comptes à l'assemblée générale extraordinaire ;
- autorisation à donner au directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit de salariés ou de mandataires sociaux ;
- délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes suivante : investisseurs TEPA et OPCVM ;
- délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes suivante : mandataires sociaux de la société et toute société holding patrimoniale, dont ceux-ci détiendraient seuls ou conjointement avec leurs conjoints, descendants ou ascendants, la majorité du capital ;
- délégation de pouvoirs à consentir au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés conformément à l'article L125-129-6 du Code de Commerce ;
- autorisation à donner au directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- questions diverses ;
- pouvoir.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance.

Un formulaire unique de vote par procuration ou par correspondance est à la disposition des actionnaires au siège social. Le document peut également être adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par écrit. Tout actionnaire peut demander par écrit à la société de lui adresser, le cas échéant par voie électronique, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Cette demande doit être déposée ou parvenue au siège social au plus tard six jours avant la date.

Les questions écrites sont envoyées, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, au siège social par LRAR adressée au président du directoire ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse électronique suivante : pa@ttinteractive.com.

A compter de la présente convocation, tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, du texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément, notamment, aux articles L225-115 et R225-83 du Code de commerce.

Pour votre complète information, nous vous rappelons que le rapport du directoire et le rapport général du commissaire aux comptes ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés sont accessibles sur le site internet de TTI : <http://www.ttinteractive.com/>